Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 064-200087492-20260617-DEL27_2026-DE

# Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 17 juin 2026

Le 17 juin 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 10 juin 2026 et transmise par voie électronique le 10 juin 2026, et sous la présence de ce dernier.

**PRESENTS :** M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BILLE Michel (CAPBP), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme LARENA Catherine (CAPBP), M. LACROIX Jean-Pierre (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. WILHELM Serge (CAPBP).

**ABSENTS EXCUSES** : M. ANNETTE Thierry (CAPBP, représenté par M. BILLE Michel, délégué suppléant) , M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. CAGNA Lionel (CAPBP, représenté par Mme LARENA Catherine, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP, représenté par M. LAROIX Jean-Pierre, délégué suppléant), M. MORLAS Claude (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP, représenté par M. WILHELM Serge, délégué suppléant), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP, représenté par Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence, déléguée suppléante).

**ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. BERNIARD Claude (Lasseube) a donné pouvoir à M. BERNOS Michel, M. DUMAS François (CAPBP) a donné pouvoir à M. BLONDE Pascal, Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS) a donné pouvoir à M. VILLAIN Christophe, M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP) a donné pouvoir à M. MAUBOULES Patrick et M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP) a donné pouvoir à M. PÉRÉ Gilles.

**Secrétaire de séance** : M. BIZIÈRE Valéry.

---

## Délibération n° 27-2026 – Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

*Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS*

Monsieur le Président expose qu'en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat comprenant une (ou plusieurs) Commune(s) de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation / de concession de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission qu'il préside, comprend des membres du Comité syndical, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'organe délibérant.

Cette commission examine, chaque année :

- ✓ Les rapports du concessionnaire de service public ;
- ✓ Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;
- ✓ Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- ✓ Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du Code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur :

- ✓ Tout projet de délégation de service public ;
- ✓ Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260617-DEL27_2026-DE

- ✓ Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1414-2 du CGCT ;
- ✓ Tout projet de participation du service de l'eau à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En ce qui concerne le SMEP de la région de Jurançon, à ce jour le service public de l'eau potable est confié à un tiers via un contrat de concession de service public.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de créer la commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;

**RAPPELLE** que Monsieur le Président en est membre de droit ;

**DÉCIDE** d'arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à sept, dont respectivement deux seront issus des représentants des associations et cinq seront issus du Comité syndical (dont le Président) ;

**PRÉCISE** qu'un appel à candidature a été lancé par le Syndicat aux associations et que deux candidatures ont été réceptionnées ;

**PROCÈDE** à la désignation des membres de cette commission.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste et la volonté unanime de l'organe délibérant de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, transposable aux structures intercommunales, sont désignés membres de la commission consultative des services publics locaux :

- Représentants de l'organe délibérant :
  - Monsieur Pascal MORA
  - Monsieur Patrick MAUBOULES
  - Madame Karine PÉRÉ
  - Monsieur Dominique PÉLISSIÉ
- Représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :
  - Jean-Marc CAPDEBOSCQ de l'association Eau Secours 64 ;
  - Yves TURON de l'association E.P.N.

L'Assemblée prend acte de ces nominations.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 30 Pouvoirs : 5 Nombre de votants : 35

Vote – Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Valéry BIZIÈRE